

LA THEORIE DES OPPORTUNITES ET DES ACTIVITES ROUTINIÈRES A L'ÈRE DU MOBILE MONEY : UNE ELUCIDATION DU DEVIANT ET SA DEVIANCE

Par

KAZADI KADI MOYO Nicot

Informaticien et Criminologue

Enseignant-chercheur / République Démocratique du Congo (RDC)

Tél : +243 84 84 40 494

E-mail : kadykadim.4k@gmail.com

Résumé

Une théorie est une manière de concevoir et de percevoir les faits et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à expliquer un ensemble d'observations systématiques relatives à des phénomènes et à des comportements complexes. Elle sert aussi à découvrir un fait caché. Il s'agit donc d'une construction de l'esprit élaborée suite à des observations systématiques de quelques aspects de la réalité.

Pour cela, une théorie sert donc à poser de nouvelles questions, à structurer en partie les observations, à porter un jugement sur la réalité et même, dans certains cas, à prendre des décisions qui influencent le cours des événements quotidiens. Comme c'est le cas pour toute chose qui peut avoir un début et une fin, une théorie peut aussi naître, grandir et enfin disparaître. Et la disparition d'une théorie s'explique par son inefficacité ou quasiment sa faiblesse à étudier, comprendre, décrire et expliquer les faits (sociaux) contemporains.

Cette étude de portée épistémologique se dote l'objectif d'évaluer la perspicacité dans la mobilisation de l'une des théories les plus citées en sciences sociales et plus particulièrement en criminologie, c'est-à-dire la théorie des opportunités et des activités

routinières de Cohen, E.L. et Felson, M. (1979), afin de comprendre et d'expliquer la commission d'actes criminels dans les services financiers mobiles. En d'autres termes, le travail veut se rendre compte de l'efficacité de la théorie à élucider les situations problématiques qui se vivent dans les services financiers mobiles appelés Mobile Money.

D'où la question de savoir si la théorie de Cohen L. et Mercus F. est-elle encore mieux placée pour expliquer la commission d'actes criminels liés à la criminalité technologique plus particulièrement dans le Mobile Money.

Mots clés : Théorie, Mobile money, Criminologie, Sécurité informatique ou technologique, réaction sociale, Théorie des opportunités et des activités routinières.

Abstract

A theory is a way of conceiving and perceiving facts and organizing their representation. It is used to conceptualize and explain a set of systematic observations relating to complex phenomena and behaviors. It is also used to discover a hidden fact. It is therefore a construction of the mind developed following systematic observations of certain aspects of reality.

For this, a theory is therefore used to ask new questions, to partially structure observations, to make a judgment on reality and even, in certain cases, to make decisions that influence the course of daily events. As is the case with anything that can have a beginning and an end, a theory can also be born, grow and finally disappear. And the disappearance of a theory is explained by its ineffectiveness or almost its weakness in studying, understanding, describing and explaining contemporary (social) facts.

This large-scale epistemological study aims to evaluate the contribution in the mobilization of one of the most cited theories in social sciences and more particularly in criminology, namely the theory of opportunities and routine activities of COHEN, E.L. and FELSON, M. (1979), to understand and explain the commission of crime in mobile financial services. In other words, the work aims to realize the effectiveness of the theory in elucidating the problematic situations encountered in mobile financial services called Mobile Money.

Hence the question of whether the theory of Cohen L. and Mercus F. is even better placed to explain the commission of criminal acts linked to technological crime, particularly in Mobile Money.

Keywords: Theory, Mobile money, Criminology, Computer or technological security, social reaction, Theory of opportunities and routine activities.

1.Introduction

Pour définir, décrire, comprendre, expliquer, représenter, contrôler et prédire un phénomène particulier (Faucher, L., 2015) et un ensemble de relations propres à ce phénomène pour donner suite à la vérification d'un certain nombre d'hypothèses (Gilles W.1996), les sciences en général et sociales en particulier ont mis en place des croyances qui sont des valeurs communes reconnues aux membres d'un groupe donné. Ces croyances ou valeurs prises séparément s'appellent « Théorie ». Qu'est-ce une théorie concrètement ?

Plusieurs auteurs tels que Merton (1965), Galtung (1970), Watt, Van Den Berg (1995), Boudon (1971) Littlejohn (1989) et tant d'autres ont eu longuement à passer en revue le concept « Théorie ». Parce que cela ne constitue pas l'objet de cette étude, nous n'avons donc pas à nous atteler là-dessus. Néanmoins, partageons avec Gilles Willett (1996) que la théorie est une manière de concevoir et de percevoir les faits et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à expliquer un ensemble d'observations systématiques relatives à des phénomènes et à des comportements complexes. Elle sert aussi à découvrir un fait caché. Il s'agit donc d'une construction de l'esprit élaborée suite à des observations systématiques de quelques aspects de la réalité.

Pour cela, une théorie sert donc à poser de nouvelles questions, à structurer en partie les observations, à porter un jugement sur la réalité et même, dans certains cas, à prendre des décisions qui influencent le cours des événements quotidiens. Comme c'est le cas pour toute chose qui peut avoir un début et une fin, une théorie peut aussi naître, grandir et enfin disparaître. Et la disparition d'une théorie s'explique par son inefficacité ou quasiment sa faiblesse à étudier, comprendre, décrire et expliquer les faits (sociaux) contemporains.

Cette étude de portée épistémologique se dote l'objectif d'évaluer la perspicacité dans la mobilisation de l'une des théories les plus citées en sciences sociales et plus particulièrement en criminologie, c'est-à-dire la théorie des opportunités et des activités routinières de Cohen, E.L. et Felson, M. (1979), afin de comprendre et d'expliquer la commission d'actes criminels dans les services financiers mobiles. En d'autres termes, le travail veut se rendre compte de l'efficacité de la théorie à élucider les situations problématiques qui se vivent dans les services financiers mobiles appelés Mobile Money.

D'où la question de savoir si la théorie de Cohen L. et Mercus F. est-elle encore mieux placée pour expliquer la commission d'actes criminels liés à la criminalité technologique plus particulièrement dans le Mobile Money.

2.Méthodologie

La méthodologie utilisée dans cette recherche est de nature qualitative, suivant une approche inductive. Cette étude s'appuie principalement sur des données empiriques, notamment les discours des enquêtés. Les enquêtés ont été invités à fournir des données, qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse systématique. L'entretien est l'une des techniques au sens le plus riche (Luc van Campenhoudt et R. Quivy, 2011) que nous avons trouvé indispensable et par lequel, nous avons obtenu les informations nécessaires auprès des enquêtés sur le terrain.

Dans cette même perspective, Quivy et Van Campenhoudt (2006) conçoivent et considèrent l'entretien comme une méthode qui se distingue par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine, dans la mesure où les méthodes d'entretien se caractérisent par un contact entre chercheurs et interlocuteurs, par une faible directivité.

Ainsi donc, l'étude dont l'objet est la mobilisation de la théorie des opportunités et des activités routinières, s'applique sur les données de terrain récoltées auprès des usagers des services financiers mobiles dans la ville de Lubumbashi, en République Démocratique du Congo.

Les données de terrain ont démontré que certaines formes de criminalité sont commises au quotidien dans les services financiers mobiles. D'où la pertinence d'examiner la manière dont toutes ces formes de criminalité sont-elles construites et réalisées. En somme, l'étude cherche à comprendre si ladite théorie a-t-elle subi des modifications au cours des siècles ou encore qu'elle est restée intacte malgré l'apparition de nouvelles formes de criminalité liée à l'évolution technologique.

3. De la théorie des opportunités et des activités routinières

Introduite depuis 1979, la théorie des opportunités et des activités routinières de Lawrence Cohen et Marcus Felson demeure encore aujourd'hui une des plus citées pour expliquer la commission d'actes criminels qui, pour leur part, ne cessent d'évoluer au fil du temps (Faget J., 2002).

Dans l'étude de la criminologie, la théorie des opportunités et des activités routinières est une émanation de la théorie du choix rationnel (Boudon, R. 2011), qui postule que nos actions sont le résultat d'un choix conscient fait après avoir pesé nos options (Poupart J., 2002). Pour la théorie, le crime n'est pas un comportement aberrant, mais un phénomène normal qui devrait être entièrement prévu dans les conditions appropriées. Les auteurs de la théorie ne cherchent donc pas à savoir pourquoi des individus sont enclins à commettre des

déviances, (infractions, crimes), mais examinent plutôt les facteurs qui en favorisent la réalisation.

Le but de la théorie est de mettre en relation les différents éléments à l'origine de la commission d'un crime. Il est ainsi établi que pour qu'un crime soit commis, à un endroit et en un temps donnés, il faut qu'il y ait la rencontre des trois éléments suivants : *un délinquant motivé, une cible attrayante et l'absence des gardiens efficaces* (Cohen, E.L. et Felson, M., 1979).

Les tenants de la théorie, dont Maurice Cusson (1986), Nathalie Schieb-Bienfait (2003) et bien d'autres, estiment que le délinquant motivé doit être minimalement attiré vers les comportements criminels et avoir un tant soit peu des compétences pour les réaliser. La cible attrayante et l'incapacité pour un gardien de prévenir les violations criminelles sont des éléments interdépendants propices à la commission d'un crime (Cohen, E.L. et Felson, M., 1979).

Pour ces mêmes théoriciens, la responsabilité du crime incombe beaucoup plus à la victime qu'au délinquant. Ils rejoignent à cet effet l'idée de Hans Von Henting (1887-1974) et d'autres victimologues classiques qui ont rompu avec la vision traditionnelle, où on envisageait la victime comme un acteur passif de l'infraction (Fattah, E., 1980). Cette thèse consiste donc dans l'idée selon laquelle la victime elle-même constitue ou peut constituer l'un des facteurs qui peuvent mener au crime (Fattah, E., 1993).

Selon la théorie des opportunités et des activités routinières, le facteur le plus important pour déterminer si un crime sera commis n'est pas la présence d'un criminel expérimenté ou une personne socialement déviante, mais s'il y a une opportunité pour un crime d'être commis (Cohen, E.L. et Felson, M., 1979).

4. La téléphonie mobile : une évolution exponentielle

C'est en 1876 que les brevets de l'appareil téléphonique ont été déposés, ce qui survient quelques années après l'émergence du télégraphe (Bardin L., 2002). Le réseau téléphonique, qui permet la transmission à distance de la voix humaine, peut ainsi démarrer aux États-Unis, mais est réservé au départ à des hommes d'affaires et à la bourgeoisie mondaine (Bardin L., 2002).

Entre les deux guerres mondiales, le téléphone existe certes, mais son usage s'élargit peu. Le nombre d'utilisateurs du réseau téléphonique s'élève à 400 000 en 1924 et à 1 million en 1938 (Akoun A., 2002). C'est seulement dans les années 1970 qu'on assiste à la

diffusion du téléphone résidentiel de base, passant de 25 % de foyers raccordés au réseau par une ligne résidentielle à plus de 90 % (Bardin L, 2002).

Depuis 2005, le téléphone fixe est en perte de vitesse alors que le nombre d'abonnés au téléphone mobile est en constante augmentation. Le téléphone cellulaire est désormais utilisé davantage que le téléphone fixe et est maintenant le moyen de communication le plus utilisé. Selon le rapport sur la mobilité publié par Ericsson en novembre 2022, le nombre d'abonnés mobiles dans le monde atteignait 8,4 milliards à la fin de cette année (Commission fédérale de la communication, 2022).

L'Union internationale des télécommunications (UIT) quant à elle, estime à plus de 8,58 milliards d'abonnements mobiles dans le monde en 2022, alors que la population mondiale était estimée à 7,95 milliards d'habitants au milieu de l'année.

A cet effet, l'augmentation du nombre d'utilisateurs du cellulaire s'explique entre autres par : l'apparition de nouveaux fournisseurs de services qui ont attisé la concurrence, entraînant une baisse des prix ; le fait que de nombreux consommateurs perçoivent les téléphones cellulaires comme un bien « essentiel », c'est-à-dire une dépense qu'ils se disent prêts à assumer même en période de récession en raison des fonctionnalités avancées qu'offrent désormais les téléphones cellulaires.

Dans le même élan d'évolution technologique, aujourd'hui le téléphone portable n'est plus seulement l'outil servant à la communication entre personnes mais aussi l'outil technologique utilisé comme moyen des paiements financiers. Tel est le cas du Mobile Money (Laetitia Chaix, 2013). C'est également dans cette même optique des choses que le cellulaire n'est plus seulement un moyen de communication ni moins encore des paiements financiers mais il est devenu également un moyen de perpétration des déviances.

5.La téléphonie mobile et son service « Mobile Money »

Compte tenu des perfectionnements technologiques constants, de la multiplication des fonctionnalités de la téléphonie mobile (appels, SMS, photos/images, accès à internet, etc.) et de sa convivialité croissante, le téléphone mobile est devenu un instrument indispensable pour chaque utilisateur. C'est suite à ces perfectionnements que des nouveaux systèmes de paiement, de nouveaux concepts naissent, dont le mobile money ou l'argent mobile en français (Espoir, 2012).

Le concept « Mobile Money » (en abrégé MM), fait référence aux services transactionnels de paiements (pour l'achat de biens ou services), via l'utilisation du téléphone

mobile, sans lien direct avec un établissement financier. En d'autres termes, c'est un service pour lequel le téléphone mobile est utilisé pour accéder à des services financiers (Espoir, 2012).

La Société financière internationale (SFI), un Groupe de la Banque mondiale, définit le mobile money comme étant l'argent qui peut être consulté et utilisé via le téléphone mobile (Kasigwa, E., 2014). Ainsi, l'expression mobile money est généralement utilisée pour désigner les activités financières qui sont menées par l'intermédiaire du téléphone portable.

Ce service d'argent mobile a été initialement rendu populaire par Safaricom et Vodacom au Kenya, qui a débuté sous le nom de M-Pesa (« M » pour « mobile » et « Pesa » « argent » en swahili) à partir des années deux mille sept. Les services d'argent mobile se sont propagés rapidement dans de nombreux pays en développement (ACP, 2014).

L'agrément pour offrir un produit de mobile money par un opérateur de téléphonie mobile est obtenu par une banque partenaire qui constitue un fonds de garantie permettant de couvrir l'ensemble des volumes d'argent électronique en circulation. Les émetteurs de mobile money sont donc les banques. D'une manière générale, les produits de mobile money suivants sont offerts :

Virements internationaux : transferts d'argent entre deux personnes résidant dans deux pays différents.

Virements nationaux : transferts d'argent entre deux personnes résidant dans le même pays (aussi appelés P2P = pair to pair).

Stockage d'argent : dans certains systèmes, le compte sert à stocker de l'argent en sécurité, que ce soit par le biais d'un compte ouvert dans une banque ou, plus couramment, d'un compte ouvert au niveau de l'opérateur mobile.

Paiements de détail : paiements auprès de commerçants participants. Ces commerçants peuvent être des supermarchés, des distributeurs de biens de consommation ou l'opérateur mobile lui-même (pour l'achat de crédit de temps d'appel ou d'autres services par les utilisateurs).

Services financiers : pour le paiement des factures des services de première nécessité comme l'eau et l'électricité, apportant commodité et efficacité, pour le paiement des frais de scolarité, d'impôts...

6. La téléphonie mobile au service de la criminalité

Dans son investigation scientifique intitulée : « l'utilisation des TIC à des fins de harcèlement criminel en situation de violence conjugale », Annie Bernier (2016) démontre par exemple que l'un des moyens les plus populaires servant le cyberharcèlement, est l'appareil téléphonique. L'auteur renchérit que pour atteindre leurs victimes, les harceleurs utilisent le téléphone portable même sans leur consentement préalable et ce, grâce à la caméra disponible à ce dispositif technologique.

Bernier rappelle la définition de contrôle coercitif caractérisant la situation de violence conjugale établie par Johnson (2014) et Stark (2014) comme étant l'utilisation de diverses formes de violences dans le but d'exercer sur la victime un contrôle total et sa domination à long terme. Dans la situation qui l'importe, le délinquant est motivé par des ambitions d'exercer un tel contrôle sur sa cible et les TIC lui fournissent l'opportunité d'y parvenir, moyennant un minimum de compétence, par différentes formes de harcèlement se perpétuant en contexte post-séparation.

Dans le cadre du Mobile Money par exemple, il est aujourd'hui démontré que le téléphone portable ne joue pas seulement le rôle d'un compte mobile en dehors de ses missions classiques mais aussi il est le moyen mettant en liaison le délinquant motivé et sa cible attrayante. Par le même moyen, la cible attrayante répond favorablement à la demande de son délinquant motivé.

Ceci prouve à suffisance que le téléphone portable n'est plus à nos jours un moyen de communication seulement mais aussi, il est devenu un moyen par lequel le délinquant motivé peut atteindre sa cible attrayante et vice versa. Comme le démontre Annie Bernier, le téléphone portable facilite l'harceleur d'atteindre sa victime en un clin d'œil et ce, avec ou sans le consentement préalable de celle-ci.

7. La théorie des opportunités et des activités routinières à l'ère du Mobile Money

La pertinence de la grille des opportunités et des activités routinières dans cette étude est qu'elle permet d'élucider c'est-à-dire de comprendre le rôle de chaque acteur impliqué dans les services financiers via mobile money en vue d'établir la responsabilité de chacun en cas de besoin. Elle nous a amené également à saisir comment les formes de criminalité dans les services financiers via mobile money se construisent et se réalisent.

Pour rappel, la théorie des opportunités et des activités routinières stipule que pour qu'un crime soit commis, à un endroit et en un temps donné, il faut qu'il y ait la

conjugaison des trois éléments, en l'occurrence : *un délinquant motivé, une cible attrayante et l'absence des gardiens efficaces.*

Relativement à ce postulat, il nous convient de confirmer que tous ces trois éléments sont totalement réunis pour créer des situations problématiques dans les services financiers mobiles.

7.1 De la présence du délinquant motivé au choix rationnel (rationalité criminelle)

Rien d'étonnant à ce que la thèse du choix rationnel soit éminemment présente en criminologie¹, dans la mesure où l'une des doctrines fondamentales sur laquelle se sont fondés le système pénal et bon nombre de politiques criminelles reposent essentiellement sur le postulat de la rationalité instrumentale.

Dans la perspective du droit pénal classique tel qu'il a émergé au 18^{ème} siècle avec Beccaria et Bentham, l'être humain est un hédoniste rationnel à la recherche de son plaisir et de ses meilleurs intérêts. Capable de calcul, il tente toujours de maximiser ses gains et de minimiser ses coûts (Poupart J., 2002).

Ceci permet de comprendre, dans le cas d'espèce, que le délinquant motivé est toujours permanent, sinon on ne parlerait pas de situations problématiques dans les services financiers via mobile money. Ce délinquant motivé qui est à la recherche de son plaisir ne cherche autre chose que le pecunia², l'espèce, la liquidité logée dans le compte mobile de sa cible attrayante.

Ainsi, vue la complexité des services financiers via le téléphone portable, il semble être difficile jusque-là de définir d'emblée et avec précision le délinquant motivé. Par conséquent, celui-ci s'appelle monsieur ou madame tout le monde³. Il peut être à cet effet l'un des acteurs impliqués dans ces services financiers, ou un acteur externe à ces services. Il peut être un proche (ami, enfant, mari, femme, parent) de la cible... Comme le témoigne aussi cet enquêté, client de Airtel money, la détermination du délinquant motivé n'est pas toujours facile.

« En réalité, cette question-là me paraît un peu difficile. Sinon personne ne sait celui qui fait ces choses-là mais on suppose que ce sont toujours les personnes parce qu'on ne doit pas imaginer que ce soient des esprits qui font cela. Ce ne sont que des personnes. Tel que mon cas là, vous voulez me dire que c'était quoi autre si ce n'est pas les gens mais seulement il faut dire que connaître avec exactitude ceux qui le font c'est difficile parce

¹ Champ d'étude ou une activité de connaissances complexes de nature à la fois scientifique et éthique, ayant pour but l'élucidation et la compréhension de la question criminelle au sens large, c'est-à-dire l'étude des situations-problèmes et leur mode de contrôle (Alvaro, P., 2008)

² Vient du latin pecuniarius et signifie « qui consiste en argent, qui concerne l'argent » ; de pecunia, argent, symbolisant la richesse dans l'ancienne Rome (Larousse, 2022).

³ L'expression : « Monsieur ou Madame tout le monde » veut tout simplement dire que l'acteur n'est pas précisément connu et dans les cas, peut être un homme ou une femme, connu ou inconnu, vieux ou jeune, etc.

que même à la shop où je m'étais rendu pour trouver une solution jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas toujours de suite ».

A la question de savoir qui sont les gens qui prennent de l'argent dans les comptes des clients du service mobile money, avec tâtons, cette dame, agent chez Orange, déclare ceci :

« Cette question reste encore complexe jusque-là mais néanmoins nous reconnaissons que ce phénomène-là est devenu récurrent. Dire avec précision celui qui le fait c'est compliqué. Il peut être un agent en exercice ou encore hors service, soit encore quelqu'un qui est proche de la victime...Au moins, ce qui est vrai est que le banditisme dans le mobile money est réelle. Les gens perdent de l'argent chaque jour ».

7.2 De la présence d'une cible attrayante

Dans son choix rationnel, le délinquant motivé n'est pas un malade biologique ou psychologique comme c'est le cas dans d'autres circonstances, mais plutôt un individu actif, un acteur social⁴ (Debuyst C. 1990). Non seulement il a des points de vue (pose des actes en connaissance des causes), mais surtout il calcule les coûts et bénéfices que peut lui procurer son projet. Par conséquent, la victime doit présenter des biens matériels capables de procurer de la joie au délinquant une fois son projet réalisé.

Dans le mobile money, la cible attrayante n'est pas à rechercher. Elle est toute personne physique (homme, femme, jeune, vieux...) ou morale disposant d'un compte mobile money opérationnel que le délinquant motivé sollicitera afin de satisfaire son plaisir.

« Hallo ! Hallo ! Hallo ! Oui c'est bien moi papa Mutombo ; vous dites ? Agent de Marketing de Vodacom ? J'ai gagné ? Quoi ? Un bonus ? C'est vrai ? Ok merci ! Merci beaucoup. D'accord, j'attends cela avec plaisir.

Oui Hallo ! C'est qui s'il vous plait ? Agent de Marketing de Vodacom ? Mais monsieur, un Agent de Marketing de Vodacom qui appelle avec un numéro Airtel ? Vous voyez comment vous êtes des voleurs ? menteur, quitte-là vous pensez que vous allez encore m'escroquer comme c'étaient les autres fois ? quitte-là escroc ! »

Tel est le discours qu'exclama un passager de transport routier dans le transport en commun en notre présence. Assis à nos côtés, nous lui posions la question afin de nous imprégner de ce qui se passait (c'est quoi papa ?), monsieur Kamina nous avoue ceci :

« Le monsieur qui vient de m'appeler s'est présenté comme étant un agent de marketing de la société Vodacom. Il m'a dit que je venais d'être récompensé par Vodacom suite à

⁴ Selon Christian Debuyst, le concept « acteur social » regorge deux groupes d'idées forces qui se dégagent de la conception selon laquelle « le sujet ne pas un être passif dont le comportement résulterait du jeu de déterminisme ou que le comportement pourrait s'expliquer en terme psychologique de stimulus-réaction. En autre, cette notion montre que le sujet ne constitue pas une abstraction dans la mesure où il est porteur d'un point de vue propre qui dépend de la position qu'il occupe dans le cadre social, de l'histoire qui a été la sienne et des projets autour de quels son activité s'organise ».

mes services financiers réguliers que je fais à partir de mon compte M-Pesa parce qu'il n'y a pas longtemps que je venais d'effectuer un dépôt d'une grande somme d'argent à mon enfant qui est à Kinshasa. Il m'a dit d'attendre un moment pour que je reçoive mon bonus mais curieusement lui qui s'est présenté comme agent de marketing de Vodacom commence à m'appeler avec un numéro Airtel, même vous ; c'est un escroc qui veut me voler ».

Il s'est avéré que l'attitude manifestée par monsieur Kamina est la conséquence de mauvais souvenirs qu'il avait déjà vécu dans ces services financiers. Parce que, à notre question de savoir si c'était pour la première que cela lui arrivait, écoutez bien sa réaction :

« Non ! Ce n'est pas pour rien que vous m'avez entendu gronder et raccrocher directement le téléphone, ce sont des voleurs ces gens ; à deux reprises j'ai perdu mon argent comme ça ; ils pensent qu'ils vont encore m'avoir ; qu'ils se détrompent. D'habitude quand je fais des services financiers comme ça, si ce n'est pas le même jour, ça sera alors le jour suivant que je reçois ce genre d'appels. Quand je ne savais pas encore, j'avais perdu de l'argent ».

7.3 De l'absence ou inefficacité du gardien

Aussi, pour réaliser son forfait, le délinquant motivé a besoin de l'absence ou de l'inefficacité du gardien. Lequel, nous pouvons retenir toute situation qui pourrait empêcher le criminel de commettre son projet nuisible. Ce gardien inefficace peut être une personne physique ou morale, une connaissance, un programme informatique...

Dans ce que dit Yende R.G. (2018), le gardien efficace peut constituer un ensemble de moyens mis en œuvre pour réduire la vulnérabilité d'un système, d'une personne ou d'une chose contre les menaces non seulement accidentelles mais surtout intentionnelles. C'est donc de la sécurité informatique ou technologique.

Dans le mobile money, le gardien efficace devrait être en premier lieu l'opérateur de téléphonie mobile (fournisseur du service). Celui-ci est dans l'obligation de sécuriser sa clientèle à l'aide de tous les mécanismes possibles parce qu'il en tire profit. Chose qu'il fait partiellement malheureusement. Dans l'une des shops du réseau Vodacom où nous nous sommes rendus pour des amples informations par rapport à leur politique de sécurisation des clients, avant même notre conversation avec le responsable et à notre grand étonnement, à l'entrée même de la shop, un grand communiqué est affiché à l'attention des clients.

Voici ce qu'il dit :

« COMMUNIQUE

Chers clients, nous vous informons que les +243 11 11 et 1112 sont les seuls numéros que Vodacom utilise pour contacter ses clients en cas de bonus M-Pesa et la remise se fait aux

shops Vodacom. N.B : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'argent. Méfiez-vous des escrocs ».

Ceci prouve à suffisance l'incapacité c'est-à-dire l'inefficacité du gardien à protéger totalement ses clients. A la place, il rejette la responsabilité aux victimes, lui qui pouvait avoir toutes les dispositions pour rendre ses services très sécurisés. C'est donc de la fuite des responsabilités.

Un autre enquêté, consommateur du mobile money et victime dans ce service, déplore à son tour le fait que l'opérateur ne l'ait pas soutenu pour trouver une solution à son problème. Il le dit en ces termes :

« Au fait, j'étais parti au niveau de la shop, j'avais exposé le problème et j'ai eu à faire des navettes pour ne rien trouver comme solution. Ces gens-là sont aussi bizarres tu sais ? Ils peuvent te faire marcher pour rien mais sans donner de solution ».

Cela étant, qu'il soit permis de constater que l'opérateur de téléphone mobile qui a le devoir de sécuriser sa clientèle, a déjà en amont décliné sa responsabilité avant même que le pire n'arrive.

En second lieu, c'est la justice congolaise qui, par la mission lui confiée, devrait rétablir dans leurs droits toutes les victimes dans les services financiers via mobile money, ne remplit pas normalement son devoir car confrontée à des difficultés liées à la preuve numérique.

Face aux difficultés opérationnelles de la justice congolaise en matière d'enquête, un enquêté, victime dans les services financiers mobiles nous a relaté ceci :

« Fils, est-ce que nous avons une justice dans ce pays ? Est-ce que tu as déjà eu à faire face à notre justice ? En tant que plaignant ou accusé ? C'est pourquoi ! Je connais des cas où quelqu'un va se plaindre auprès de la justice pour que celle-ci lui rétablisse dans ses droits mais curieusement quand vous y arrivez, les OPJ et autres-là ne voient que l'argent. En d'autres termes, tu me demandes qu'au-delà de ce que j'ai déjà perdu, que j'aie encore donner de l'argent aux OPJ qui sont assis dans leurs bureaux ? Surtout en matière d'enquêtes mon cher ami, notre justice ne connaît absolument rien ; c'est un passe-temps ».

Enfin, le gardien efficace c'est aussi la cible attrayante elle-même en bravant l'esprit de naïveté, d'ignorance et de ce qu'il convient d'appeler la « rationalité irrationnelle⁵ ». Une cible attrayante avisée est par conséquent un gardien efficace qui peut forcément sécuriser son compte mobile money contre toute menace extérieure.

⁵ Nous formulons ce concept pour désigner le fait pour la victime de croire pouvoir gagner ou trouver bonne cause devant la personne dont pourtant cherche à lui ravir ce qu'il a.

7.4 La rationalité de la cible attrayante : un élément nouveau à la théorie des opportunités et des activités routinières

Dans la mise en œuvre de leur théorie, Laurence Cohen et Marcus Felson ont postulé que ce qui pousse le délinquant motivé à commettre des crimes est son caractère rationnel (Cohen, L. et Felson, M., 1979). En d'autres termes, pour eux, seul le délinquant motivé est rationnel c'est-à-dire un être à la recherche du plaisir, du bien-être. Ce qui est tout à fait logique et vrai dans certains cas. Mais, pour ce qui est de la théorie dans d'autres cas (Mobile Money) par exemple, les résultats ont démontré qu'il n'y a pas que le délinquant motivé qui est rationnel mais aussi la cible attrayante elle-même.

C'est d'ailleurs cette rationalité que nous qualifions d'irrationnelle de la part de la cible attrayante qui constitue même une brèche par laquelle le délinquant motivé passe ou exploite pour arriver au bout c'est-à-dire à la réalisation de son projet.

Dans certaines formes de criminalité dans les services financiers mobiles comme le dribbling (Kazadi Kadi Moyo N., 2024) ; il a été constaté que le délinquant motivé commence par promettre à sa cible des avantages qu'elle aura après avoir répondu favorablement à sa demande. C'est ça même le piège que le délinquant motivé tend à sa cible.

Dans cette illustration, on remarque comment le délinquant motivé tend son piège à la cible attrayante qui l'accepte aussi favorablement malheureusement.

« Au fait, j'avais de l'argent dans mon compte Airtel Money, un montant de 1.300.000 FC. Alors je reçois un coup de téléphone d'un inconnu qui se présente comme un agent. Il me dit que je venais de gagner un bonus sur mon compte. D'où, ajoute-t-il, pour utiliser cet argent ou pour que cet argent soit opérationnel, il fallait que je valide cela avec un code que lui, allait me donner. D'abord il m'a posé la question de savoir si j'ai un autre téléphone par lequel il peut me rappeler afin que le téléphone dans lequel il y a la carte sim du compte puisse être libre pour permettre de faire les manipulations et ma réponse était non. Pour cela, il me demandera de mettre mon téléphone en mains libres (hauts parleurs).

Il m'a dicté, j'ai tapé. Après avoir terminé à manipuler ce code, il m'a dit que l'opération était terminée et donc je pouvais maintenant utiliser le bonus et m'a remercié pour ma fidélité au réseau Airtel puis a raccroché. Après avoir raccroché, le temps pour moi de vérifier dans mon compte pour voir le bonus que je venais de gagner, curieusement je vois un message du Service qui me dit que je venais de faire un transfert de 1.250.000 FC vers un numéro que je ne connais pas. C'est au moins ça ».

A la question de savoir pourquoi il avait accepté de perdre 236 USD pour 100.000 FC qui lui était proposés comme bonus, l'un de nos enquêtés, Médecin de son état, a réagi de cette manière :

« Ecoutez ! Tout d'abord l'argent n'a pas d'odeur. En plus, je ne savais pas que le monsieur faisait cela pour me prendre mon argent. Et d'ailleurs, même toi là tu me le condamne aujourd'hui simplement parce que les choses avaient mal tourné. Imaginez que c'était moi qui avais gagné ces 100.000 FC, tu n'allais pas me condamner. 100.000 FC, ce n'est pas peu d'argent même si j'avais plus de ça ; dans ces 100.000 FC là, je ne pouvais manquer même deux ou trois sacs de farine non ? ».

Ceci démontre que dans certaines situations, c'est la cible elle-même qui ouvre la porte au délinquant motivé pour lui dérober ce qu'il a. Cette ouverture de la brèche se justifie par le fait que, comme le délinquant motivé, la cible attrayante également est un être rationnel qui vise aussi à son tour et à tout prix son plaisir. C'est un moissonneur qui cherche à récolter même là où il n'a pas semé. Elle est aussi un acteur social comme le précise bien Debuyst C. (1990).

7.5 Des opportunités pour le délinquant motivé à commettre des crimes

Oui, pour commettre son crime, le délinquant motivé doit trouver des opportunités qui sont une occasion pour le faire. Dans le cadre de cette recherche, l'opportunité est exprimée par l'état d'esprit que présente la victime à faciliter la commission du crime.

Cet état d'esprit se caractérise par les éléments ci-après :

- La rationalité

Comme nous l'avons déjà signalé, après analyse du matériau empirique, nous avons découvert un élément qui paraît vraisemblablement nouveau à la théorie des opportunités et des activités routinières de Cohen et Felson : la rationalité de la cible attrayante. Non seulement le délinquant motivé est rationnel comme le précisent les auteurs mais la cible attrayante aussi.

- La naïveté ou l'ignorance

Par naïveté, nous entendons simplement le fait pour quelqu'un de croire même à ce qui est incroyable. C'est croire que la vie facile existe, que l'on peut se réveiller pauvre pour se coucher milliardaire. L'effectivité de certaines situations problématiques dans les services financiers mobiles a été occasionnée par cet état d'esprit que nous appelons le « je ne savais pas ».

Pour expliquer cet état des choses, cet enquêté mentionne ce qui suit :

« Non mon fils ! Ce n'est pas pour rien que vous m'avez vu entrer de lui gronder et raccrocher directement le téléphone, ce sont des voleurs ces gens ; à deux reprises j'ai

perdu mon argent comme ça ; ils pensent qu'ils vont encore m'avoir ; qu'ils se détrompent. D'habitude quand je fais des services financiers comme ça, si ce n'est pas le même jour, ça sera alors le jour suivant que je reçois ce genre d'appels. Quand je ne savais pas encore, j'avais perdu de l'argent ».

Un autre enquêté, consommateur du mobile money et victime dans ces services financiers, pense même à des pratiques quasi-mystiques (magiques) :

« Vous savez quoi ? Ces gens-là parfois c'est comme s'ils utilisent des fétiches. Pour moi, c'était tout à fait normal que quelqu'un puisse commettre cette erreur là mais curieusement c'était un voleur ».

Au regard de tout ceci, que faire pour éviter de tomber dans le filet du délinquant motivé ? Lawrence Cohen et Marcus Felson mentionnent que la présence d'une cible attrayante ou vulnérable ainsi que l'absence des gardiens efficaces sont deux éléments interdépendants, prétendent les auteurs.

Ainsi, en agissant (réaction sociale) sur l'un ou sur l'autre, on réduit les risques de commission d'un acte criminel en créant une plus grande difficulté pour le délinquant motivé de mener à terme la commission du crime.

8. Conclusion

Cette étude avait comme objet, l'évaluation de l'efficacité de la théorie des opportunités et des activités routinières à décrire, comprendre et expliquer les situations problèmes qui se construisent et se réalisent dans les services financiers mobiles dits : « Mobile Money ».

Comme vous le constaterez avec nous, le corpus empirique par nous récolté, a démontré clairement que non seulement la théorie des opportunités et des activités routinières de Lawrence Cohen et Marcus Felson jouit encore d'un grand succès mais aussi s'est développée en ajoutant des nouveaux éléments et pour cela continue à participer à l'élaboration de la stratégie de prévention de la délinquance, baptisée Prévention Situationnelle (IAURIF, (2010). Et donc, c'est en renforçant la protection des cibles vulnérables (cibles attrayantes) que l'on pourra mieux dissuader les auteurs potentiels des crimes et éviter les victimisations.

Pour ce faire, le propos n'est pas ici d'agir sur les causes qui poussent un individu à commettre un acte délinquant mais plutôt d'activer les obstacles qui puissent inhiber sa tentation de le faire.

Dans le cas d'espèce par exemple, la prévention situationnelle (réaction sociale) consisterait à rendre très efficace le gardien.

Ceci veut dire:

- ✓ Mettre en place des programmes de sensibilisation efficace au profit de la clientèle sur les comportements dégradants qui peuvent la rendre victime dans les services financiers dits mobiles ;
- ✓ A l'amélioration de la qualité du service mobile money en ce qui concerne la confidentialité des informations ;
- ✓ En la formation des agents des opérateurs de téléphonie mobile sur les règles éthiques et déontologiques du métier ;
- ✓ En la franche collaboration entre les opérateurs de téléphonie mobile et les acteurs judiciaires ;
- ✓ A l'Etat congolais de mettre à la disposition des agents judiciaires des outils capables d'accéder aux données électroniques afin d'établir la preuve numérique ;
- ✓ En améliorant les contrôles internes en vue de renforcer les capacités des agents à se protéger et à protéger leurs clients ;
- ✓ Etc.

9. Références

- AKOUN, A. (2002), « Nouvelles techniques de communication et nouveaux liens sociaux » in Cahiers internationaux de sociologie (112), 7-15.
- ANNIE, B., (2016), l'utilisation des TIC à des fins de harcèlement criminel en situation de violence conjugale, mémoire, Université de Montréal, Montréal.
- BARDIN, L., (2002). « Du téléphone fixe au portable » in Cahier internationaux de sociologie, 1 (112), 97-122.
- BOOS, R., (2016) « La lutte contre la cybercriminalité au regard de l'action des États ». Droit. Université de Lorraine.
- BOUDON R., (1971), La crise de la sociologie, Genève, Librairie Droz.
- BOUDON R., (2011), La rationalité, Paris, Puf.
- COHEN, E.L. et FELSON, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: a Routine Activity Approach. American Sociological Review, 44(4), 588-608
- COMMISSION Fédérale DE LA COMMUNICATION COMCOM, (2022). <https://www.comcom.admin.ch/comcom/fr>, consulté le 22 février 2024
- DEBUYST C. (1990), Grille de lecture d'acteur social, éd, Bruxelles pierre Mardaga.

- DUNBERRY, E., (1997), « Les monnaies électroniques : un cas d'espèces », in « La revue du barreau canadien » Vol. 76.
- FAGET J., Sociologie de la délinquance et de la justice pénale, Paris, Editions ères.
- FATTAH, E. (1980), Victimologie : tendances récentes. Criminologie, volume 13, numéro 1, pp 6–36. Presses de l'Université de Montréal.
- FATTAH, E. (1993) ? La relativité culturelle de la victimisation. Quelques réflexions sur les problèmes et le potentiel de la victimologie comparée. Criminologie, Volume 26, Numero 2, Presses de l'Université de Montréal, pp 121–136.
- FAUCHER, Luc (2015). Théorie scientifique In : Sciences, technologies et sociétés de A à Z [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2015 (généré le 01 mars 2024). Disponible sur Internet : ISBN : 978-2-8218-9562-1. DOI: <https://doi.org/10.4000/books.pum.4366>.
- GALTUNG J., Theory and Methods of Social Research, London, George Allen & Unwin Ltd, 1970
- GILLES W., (2021), « Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ? », Communication et organisation [En ligne], 10 | 1996, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/1873> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.1873>
<https://www.globalscientificjournal.com>.
- IAURIF, (2010), « Aménagement et prévention de la délinquance : principes et expériences (Note rapide no 614) ». Nov-2010
- KASIGWA, E., (2014), les déterminants de l'adoption du service mobile money dans la ville de Bukavu : Cas des abonnés des maisons de télécommunication Airtel et Vodacom, mémoire, Bukabu, Université Catholique de Bukabu.
- KAZADI KADI MOYO N., (2024), « L'évolution technologique et ses multiples facettes : coup d'œil criminologique dans les services financiers mobiles 'Mobile Money' », *GSJ, Volume 12, Issue, February 2024, 1467-1486*.
- LAETITIA C., (2013). Le paiement mobile : perspectives économiques, modèles d'affaires et enjeux concurrentiels. Economies et finances. Université Nice Sophia Antipolis.
- LEMAN-LANGLOIS, S. (2006). Questions au sujet de la cybercriminalité, le crime comme moyen de contrôle du cyberspace commercial. Criminologie, 39 (1), 63–81. <https://doi.org/10.7202/013126ar>

- L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT), 2022.
<https://fr.statista.com>, consulté le 22 février 2024
- MAURICE C., les effets du contrôle social. In : Criminologie, vol. 26, no 2, 1986,
- MERCY W. BUKU et RAFE MAZER, (2017) « Services financiers mobiles : protéger les clients, les prestataires et le système de la fraude », Note de politique de gestion des transferts mobile money, CGAP, Washington.
- MERTON R.K, Éléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, 1965
- PIRES, A. (2008), « La criminologie d'hier et d'aujourd'hui » in Ch. Debuyst, Digneffe F., Labadie J.M, Pirès A., Histoire de savoir sur le crime et la peine. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né, Tome 1, Bruxelles, Larcier.
- POUPART, J., (2002) « Choix rationnel et criminologie : limites et enjeux » in Sociologie et sociétés, 34(1), 133–145. <https://doi.org/10.7202/009753ar>.
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L., (2006), Manuel de recherche en sciences sociales, 3 ème édition, Paris, Dunod.
- R. Boudon, 2011, La rationalité, Paris, Puf.
- RDC, Présidence de la République, ARPTC (2020), Rapport de l'Observatoire du marché de la téléphonie mobile.
- SCHIEB-BIENFAIT, N. (2003). L'analyse stratégique à l'épreuve des faits : étude de cas d'une petite entreprise artisanale en mutation. Revue internationale P.M.E., 16(1), 133–163. <https://doi.org/10.7202/1008435ar>
- UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS, (2012), Mesurer la société de l'information. Genève : Union internationale des télécommunications.
- UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS, (2017), Glossaire des services financiers numériques.
- WATT J.H. et SJEF A. Van Den Berg, Research Methods for Communication Science, Boston, Allyn, and Bacon, 1995
- YENDE R.G. (2018). Support de cours de sécurité informatique et crypto. Master. Congo-Kinshasa. Cel -01965300